

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Programme Local de l'Habitat - Programme d'Intérêt Général
 Prime Habitat Durable
 Modification du Règlement d'Intervention Habitat Politique de la Ville
 Décision - Autorisation

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la mise en place de son Programme d'Intérêt Général « lutte contre le mal logement et promotion des loyers maîtrisés et de l'habitat durable » pour les années 2008, 2009 et 2010, la CUB a décidé de soutenir les projets de réhabilitation prenant en compte la promotion de l'habitat durable, en lien avec les orientations arrêtées dans le cadre du Plan Climat de la CUB.

Ainsi, il a été arrêté par le Conseil du 25 mai 2007 le principe de création d'une prime habitat durable de 1000 € par logement, avec un objectif de 30 logements en 2008, 40 logements en 2009 et 50 logements en 2010 et un engagement financier de 30 000 € pour l'année 2008, 40 000 € pour l'année 2009 et 50 000 € pour l'année 2010. A ce jour, 92 logements ont obtenu l'accord d'octroi de la prime habitat durable pour un montant total de 92 000 €, et une trentaine de dossiers sont en examen d'ici à la fin du dispositif PIG ;

Cette action d'incitation s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement des projets de maîtrise des consommations énergétiques et de diminution des rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère au titre du Plan Climat.

Les aides de la CUB sont complémentaires des aides de l'ANAH (voir fiche prime habitat durable CUB jointe) et peuvent permettre de traiter les problématiques inscrites dans le Plan Climat de la CUB :

- les économies d'eau ;
- le traitement des déchets ;
- l'amélioration de l'isolation des logements.

L'importance des travaux et leur nature, principalement liées à des économies d'énergie (notamment auprès des propriétaires occupant âgés et très modestes), ont conduit les membres du comité de suivi du PIG à proposer la forfaitisation de la prime développement durable de la CUB.

Ainsi, il est proposé que la prime habitat durable de la CUB devienne forfaitaire (1 000 € par logement) tout en demeurant cumulable avec les aides de l'ANAH sur les thématiques d'économies d'énergie, et le cas échéant les aides des Communes qui se positionnent sur ces problématiques en apportant une prime complémentaire.

La fiche ci-jointe indique les modalités précises retenues pour analyser la recevabilité des projets à cette prime.

L'octroi de la prime habitat durable est conditionné par :

- le conventionnement du logement en social ou très social pour les travaux réalisés par un propriétaire bailleur ;
- la sortie d'insalubrité pour les travaux réalisés par un propriétaire occupant.
- et pour l'ensemble des logements, tendre vers un gain énergétique d'au moins 30% ou d'une progression d'au moins deux classes en étiquette énergie au titre du Diagnostic de Performance Energétique (DPE) avant et après travaux.

L'ensemble de ces documents devra être accepté et validé par la CUB.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du 25 mai 2007 adoptant la mise en place du PIG

VU la délibération du 27 juin 2008 modifiant le RIHPV de la CUB et créant la prime « Habitat Durable »

VU l'avenant n°1 de reconduction du Protocole d'accord du PIG du 28 septembre 2010

VU la délibération du 25 juin 2010 autorisant le Président de la CUB à signer tous documents relatifs à la convention pour le parc privé

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

Article 1 : de modifier le règlement d'intervention habitat politique de la ville par la fiche ci-jointe concernant l'attribution forfaitaire de la prime habitat durable dans le cadre des programmes d'animation du parc privé sur la CUB dont le Programme d'Intérêt Général « lutte contre le mal logement et promotion des loyers maîtrisés et de l'habitat durable » et selon les modalités suivantes : 1000€/logement en complément des aides de l'ANAH sur les thématiques d'économie d'énergie.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer les conventions de versement des subventions Prime habitat durable aux bénéficiaires de celle-ci.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 JANVIER 2011

PUBLIÉ LE : 13 JANVIER 2011

M. VÉRONIQUE FAYET